

PROCES VERBAL – SEANCE CONSEIL SYNDICAL –

24 Septembre 2021 - 16 H – MAISON DE LA TRUFFE – CUZANCE

Présents : Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Jacques BOULONNE, Guy FLOIRAC, Jean-Luc LABORIE, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Michel LEVET, Gabrielle COLLIGNON, Annie CAVIER, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Guy GIMEL, Christian DAURAT, Alain LALBIAT

Représentés : néant

Absents excusés : Olivier VITRAC, Gaeligue JOS

Secrétaire de séance : Alain LALBIAT

Date de la convocation : 16 Septembre 2021

M. Jean-Luc LABORIE, Président, remercie les délégués présents.

Il expose ensuite les points inscrits à l'ordre du jour :

- Désignation Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 02 Juillet 2021
- Maîtrise d'œuvre - affermissement de la tranche optionnelle - renouvellement du réseau d'eau potable - Territoire de l'ancien Syndicat des Eaux du DOUX
- Recrutement Ingénieur : mise en place télétravail – forfait jours
- Achat Voiture – Décision Modificative – Amortissement véhicule (5 ans)
- Décision modificative – charges de personnel
- Délibération Remboursement frais déplacement Agents
- Approbation Rapport Prix et Qualité Service 2020 des Territoires Blagour – Eaux du Doux – Région de Martel et Moyenne Vallée de la Dordogne
- Point sur travaux – Qualité de l'eau
- Site Internet
- Point sur Décisions du Président
- Informations et Questions diverses

M. le Président rappelle la prise de poste de Mme Mireille BOURRASSE Vendredi 1^{er} Octobre et les nombreux dossiers en cours dont elle aura la charge.

Approbation PV séance du 02 Juillet 2021

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres présents le P.V. de la séance du 02 Juillet 2021.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Alain LALBIAT qui accepte.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Site Internet

Il propose au Conseil Syndical de débiter la séance par la présentation du site internet par M. Jacques BOULONNE Conseiller Délégué en charge de l'informatique et du numérique.

M. J. BOULONNE indique que figurent sur le site :

- les analyses réglementaires (qualité des eaux de consommation – contrôle sanitaire)
- les liens vers les sites de la SAUR (demande de branchement) – EAUFrance (données par Commune) – Agence Régionale de Santé
- ainsi que vers les sites internet des Communes et de la Communauté de Communes (pour la Commune de Borrèze)
- les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S)
- les comptes-rendus, délibérations des Conseils Syndicaux
- les informations sur les travaux et sur le fonctionnement du S.M.E.C.M.V.D.
- un espace dédié aux Mairies dans la rubrique « Contact »

Il invite les élus à visiter le site régulièrement et à diffuser l'information sur le site des Communes, bulletins d'information, etc ... Il rappelle l'adresse : <https://www.smecmvd.fr/>

Maîtrise d'œuvre - affermissement tranche optionnelle - Renouvellement du réseau d'eau potable - Territoire de l'ancien Syndicat des Eaux du DOUX - ensemble programme réseaux fuyards (DE 2021 09 002)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des subventions ont été obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et auprès de l'Etat, pour l'opération de renouvellement du réseau d'eau potable, lancée par le Syndicat des Eaux du DOUX.

Par conséquent, les travaux peuvent être engagés.

Il y a donc lieu d'affermir la tranche optionnelle de la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération (l'affermissement de la tranche optionnelle était conditionné par les possibilités de financement du Syndicat (subventions et fonds propres)), avec le BET DEJANTE.

Les prestations figurant dans cette tranche optionnelle sont :

VISA (visa des études d'exécution)	1 848.00 € HT
DET (direction d'exécution des contrats de travaux)	14 280.00 € HT
AOR (assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement)	3 570.00 € HT
TOTAL Tranche optionnelle	19 698.00 € HT

Le Conseil Syndical du SMECMVD,

- 1) valide l'affermissement de la tranche optionnelle de la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération.
- 2) mandate et autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette décision.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. Didier DELBREIL Vice-Président en charge des travaux de canalisations, rappelle que les travaux ont débuté le 06 Septembre 2021 ; les réunions de chantier ont lieu le Mardi après-midi.

Instauration du télétravail (DE 2021 09 002)

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'instaurer le télétravail pour les Agents du S.M.E.C.M.V.D. à compter du 1er Octobre 2021.

Il indique que le Comité Technique du CDG46 a émis un avis favorable à notre projet et rappelle que les modalités nécessaires à cette mise en place ont été transmises avec la note de synthèse.

Le Conseil Syndical décide d'instaurer le télétravail pour les agents du S.M.E.C.M.V.D. à compter du 1^{er} Octobre 2021.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme Annie CAVIER, Déléguée titulaire de la Commune de Meyronne, indique que le télétravail doit être souhaité aussi par les agents ; elle interroge Mme M. BOURRASSE qui répond que ce mode de travail correspond à sa fonction et sera adapté en fonction des nécessités du service.

M. J BOULONNE Conseiller Délégué, précise que le SMECMVD fournira le matériel nécessaire (ordinateur portable, téléphone mobile) pour le télétravail.

Organisation temps de travail - instauration du forfait jour pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (DE 2021 09 003)

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du CDG46, il est proposé au Conseil Syndical d'approuver la mise en place du forfait jour, comme l'une des modalités d'organisation de temps de travail, à compter du 1^{er} Octobre 2021, pour les agents relevant du cadre d'emploi des ingénieurs.

Après en avoir délibéré le Conseil syndical approuve la mise en place du forfait jour, selon les conditions énoncées.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Acquisition véhicule (DE 2021 09 004)

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical la nécessité d'acquérir un véhicule.

M. M. LEVET Vice-Président précise qu'après consultation de différents garages, la proposition du GARAGE ROUGIE à MARTEL pour un DACIA DUSTER a été retenue pour un montant de 17 498.59 € H.T.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Syndical d'acheter cette voiture et d'amortir cette dépense sur 5 ans.

Le Conseil Syndical émet un avis favorable à l'acquisition du véhicule proposé et fixe à 5 ans la durée d'amortissement de celui-ci.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme Gabrielle COLLIGNON, Déléguée titulaire de la Commune de MAYRAC, fait part de l'importance de la mise en place des équipements de sécurité.

M. J. BOULONNE, Conseiller Délégué présente le projet de marquage du futur véhicule du S.M.E.C.M.V.D.

Après débats, un nouveau projet de flocage sera réalisé. Le choix sera réalisé en réunion de Bureau.

Vote de crédits supplémentaires - Charge de Personnel et achat véhicule (DE 2021 09 005)

M. Guy FLOIRAC Vice-Président en charge des Finances expose au Conseil Syndical qu'il est nécessaire d'effectuer une Décision Modificative au Budget 2021.

En fonctionnement pour les charges de personnel (en effet le poste d'ingénieur n'avait pas été prévu au B.P.) et en investissement pour l'achat de la voiture.

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6411	Salaires, appointements, commissions		5 000.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		3 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites		3 000.00
022	Dépenses imprévues		-11 000.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2182 - 701	Matériel de transport		20 000.00
2315 - 600	Installat°, matériel et outillage techni		-20 000.00
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :		0.00	0.00
----------------	--	-------------	-------------

Monsieur le Président, soumet au vote cette décision modificative.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements (DE 2021_09_006)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical qu'il convient de délibérer sur les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents.

Le Conseil Syndical, approuve les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements pour les agents selon les modalités réglementaires énoncées dans la note de présentation transmise avec la convocation de la présente réunion.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2020 (DE 2021_09_007)

Monsieur le Président rappelle que :

- le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.
- ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.
- un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.
- le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport pour chacun des anciens syndicats avec l'aide de nos services.
- ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Mme M. BOURRASSE présente les RPQS 2020 du :

- SYNDICAT MIXTE DU BLAGOUR
- SIAEP DES EAUX DU DOUX
- SIAEP MOYENNE VALLE DE LA DORDOGNE
- SIAEP DE LA REGION DE MARTEL

Points à retenir :

- ✓ Ces anciennes collectivités ayant fusionné au 1^{er} janvier 2021, n'existent plus. C'est donc l'assemblée délibérante de la nouvelle structure, le SMECMVD, qui doit approuver les RPQS 2020 de chacune d'entre-elles. Le RPQS correspondant devra ensuite être présenté pour information à chaque Conseil Municipal de chaque commune
- ✓ Il n'y a pas eu d'évolution du contrat en 2020.

Ressources propres

- ✓ Les volumes globaux en 2020 ont légèrement augmenté entre 2019 et 2020 mais on reste sur des valeurs comparables (2018-2019-2020) malgré l'ajout de la ressource de Lasvaux (le secteur des 4 Routes a adhéré au SM du Blagour à partir du 1^{er} janvier 2020).
- ✓ S.M. du Blagour : Fontcoumézide + La Castinière + Lasvaux (depuis 2020) : les volumes produits globalement ont légèrement augmenté. Le prélèvement sur Font Coumézide a diminué alors que celui sur La Castinière a augmenté.
- ✓ SIAEP des Eaux du Doux : Source des Marais. Les volumes produits depuis 2017 sont en baisse.
- ✓ SIAEP de la Région de Martel : Les Scourtils + Les Scanneaux. L'eau produite par les Scanneaux est plus importante en 2020 et à l'inverse, il y a eu moins de prélèvement au puits des Scourtils. Globalement les volumes produits sont relativement stables sur 2018, 2019 et 2020.
- ✓ SIAEP de la MVD : Gourdou. Les volumes prélevés sont quasiment équivalents entre 2019 et 2020.

Importation

- ✓ Sur le territoire de ex SIAEP de Martel, il n'y a que l'achat d'eau au SM du Blagour. Il y a en fait 2 points d'achats d'eau ; l'un pour alimenter les secteurs de Bazalgues sur Baladou et l'autre de Murel sur Martel. Cet achat d'eau est relativement constant d'une année à l'autre.
- ✓ Sur le territoire de l'ex SM du Blagour, les volumes importés sont très faibles et alimentent un secteur précis du syndicat sur Borrèze (Mandegou et Linard).
- ✓ A la suite de la fusion des 4 syndicats, les volumes importés seront très faibles (Cressensac- Sarrazac et SIAEP du Périgord Est). Celui entre le territoire de Martel et celui du Blagour sera un échange interne.

Abonnés

- ✓ Les évolutions du nombre d'abonnés suivent une même tendance pour chaque collectivité : SIAEP du Doux, SIAEP de Martel et SIAEP de la MVD. Pour le SM du Blagour, le nombre d'abonnés a nettement augmenté en 2020 suite à l'adhésion du Vignon en Quercy pour la partie 4 Routes.

Volumes consommés

- ✓ Entre 2019 et 2020, globalement, les volumes consommés ont diminué sur le territoire du SMECMVD.
- ✓ SM du Blagour : Malgré l'intégration du territoire des 4 Routes, les volumes consommés ont diminué : - 6 %.
D'une part, il y a une chute des volumes consommés sur la commune de Cuzance et sur la commune de Souillac : c'est la diminution de la consommation du camping de la Draille sur Souillac.
D'autre part, la période de relève est très différente d'une année à l'autre : 344 j en 2019 et 365j en 2020. La consommation moyenne par abonné a diminué mais reste au-dessus de la moyenne départementale (115 m³).
- ✓ SIAEP des Eaux du Doux : L'évolution des volumes consommés est plus irrégulière mais ils restent proches de 70 000 m³. Entre 2019 et 2020, les volumes sont quasiment équivalents.
La consommation moyenne par abonné reste proche de la valeur moyenne sur le département (100 m³/ab/an).
- ✓ SIAEP de Martel : L'évolution des volumes consommés est plus irrégulière.
Entre 2019 et 2020, les volumes ont diminué. La consommation moyenne par abonné reste proche de la valeur moyenne sur le département (100 m³/ab/an).
- ✓ SIAEP de la MVD : Les volumes vendus aux abonnés sont relativement stables : aux environs de 120 000 m³.
La consommation moyenne par abonné est également relativement stable : environ 100 m³.

Exportation

- ✓ Les volumes vendus en gros ont globalement diminué : vers Cressensac Sarrazac- (- 6 664 m³) et quasi équivalent vers SIAEP de Martel vers Souillac.
- ✓ La vente d'eau vers le SIAEP de Martel n'existera plus à partir de 2021. Le volume global exporté vers l'extérieur du territoire du SMECMVD représente 74 529 m³ soit 6 % des volumes produits.

Qualité de l'eau

- ✓ Certaines analyses sont non conformes :
 - par rapport aux limites de qualités pour le SIAEP des Eaux du Doux (turbidité). La station de traitement permettant de corriger cet état est en cours de construction.
 - par rapport aux références de qualité (valeurs indicatives pour le suivi des installations de production et de distribution) pour le SM du Blagour, pour le SIAEP de Martel (import du Blagour) sur le paramètre Turbidité et pour le SIAEP de la MVD (eau faiblement minéralisée et agressive susceptible de dissoudre les métaux des canalisations). Le réseau de 2nd génération permettra de corriger ces anomalies.
 - Cela n'a pas nécessité de restriction des usages.

Performances du réseau

- ✓ SM du Blagour : On constate tout de même une dégradation du rendement mais il reste au-dessus du rendement seuil réglementaire. Cet indicateur est influencé par la variation des consommations. Ces dernières étant en diminution, le rendement chute.
- ✓ SIAEP du Doux : Le rendement s'est amélioré et passe au-dessus du rendement seuil.
- ✓ SIAEP de Martel : Après plusieurs années d'amélioration, le rendement s'est dégradé. Cependant, il reste au-dessus du rendement seuil.
- ✓ SIAEP de la MVD : Le rendement a légèrement diminué mais reste très satisfaisant. Le rendement est nettement supérieur au rendement seuil
- ✓ L'autre indicateur de performance est l'indice linéaire de pertes qui est plus représentatif des performances et de la configuration du réseau. Selon le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (densité linéaire < 25 abonné/km) les services sont de type rural. Ainsi l'indice linéaire >1,5 et < 2,5 est qualifié de « Acceptable » et <1,5 est qualifié de « Bon ».
- ✓ L'indice se dégrade sur tous les syndicats sauf sur le SIAEP des Eaux du Doux qui passe en dessous de 2,5 m³/j/km.

Renouvellement de réseau

- ✓ Globalement les syndicats ont réalisé d'importants travaux, ce qui contribue à des performances satisfaisantes sur le service. Le taux moyen de renouvellement est bien au-dessus de la moyenne nationale (0,6 %) excepté sur le territoire des Eaux du Doux où d'important travaux de renouvellement ont démarré en 2021.

Finances

- ✓ Les recettes de ventes d'eau de la collectivité et du délégataire ont diminué du fait de la diminution des volumes facturés sur certains territoires (Blagour et Martel) ou de régularisations importantes sur les Eaux du Doux.
- ✓ Les annuités représentent 43 % des recettes annuelles du syndicat.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'adopter ces rapports. Il précise que chaque Commune recevra pour présentation à son Conseil Municipal :

- le RPQS 2020 de son territoire,
- la présentation des 4 territoires
- un projet de délibération
- la note d'information de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Après en avoir délibéré le Conseil syndical approuve les R.P.Q.S. 2020 des anciens syndicats.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décisions du Président prises depuis le dernier Conseil Syndical du 02 Juillet 2021

DATE DECISION	NUMERO DECISION	OBJET	MONTANT H.T.	ENTREPRISE
28/07/2021	DP_2021_01	Déplacement conduite lieu-dit « Le Bournissard » – Commune de CUZANCE (Propriété CAMPASTIER J-Paul)	19 845.00 €	SARL BROUSSE &FIS 46110 CAVAGNAC
28/07/2021	DP_2021_02	Déplacement conduite lieu-dit « Le Bournissard » – Commune de CUZANCE (Propriété CAMPASTIER Nadine)	10 905.00 €	SARL BROUSSE &FIS 46110 CAVAGNAC
28/07/2021	DP_2021_03	Extension du réseau d'eau potable – Secteur de Falsmoyer – Commune de GIGNAC	23 607.00 €	SARL BROUSSE &FIS 46110 CAVAGNAC -
29/07/2021	DP_2021_04	Déplacement de conduite sur la Commune de CREYSSE au lieu-dit « Sartrou »	37 541.00 €	SAUR 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC
18/08/2021	DP_2021_05	Extension de réseau A.E.P. sur la Commune de CAVAGNAC – Parcelle AM 17	7 558.00 €	SARL BROUSSE & FILS -
18/08/2021	DP_2021_06	Déplacement de conduite à Paunac – Commune du VIGNON EN QUERCY	8 020.70 €	SARL BROUSSE & FILS
03/09/2021	DP_2021_07	Avenant N° 1 – Remise en état de l'extérieur du local existant – reprise enduit peinture par l'entreprise CAPRARO - Station du Marais - Traitement de la turbidité	4 840.00 €	Groupement d'entreprises SAUR (mandataire) – Entreprise CAPRARO & Cie (co-traitant) – HYDRAU ELECT (co-traitant)
10/09/2021	DP_2021_08	Commune de BORREZE - Raccordement de l'antenne du Moulin de Carloux (pisciculture) sur l'alimentation du réservoir de Caviale (alimentation depuis le réservoir de Falsmoyer	20239,50	SAUR 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC
10/09/2021	DP_2021_09	Surpresseur de Pimpeyre – Modifications électriques suite au changement de puissance	3 003.07 €	SAUR 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC
10/09/2021	DP_2021_10	Adaptation des postes de télégestion des inst	1 100.00 €	SAUR 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC
10/09/2021	DP_2021_11	Commune de ST MICHEL DE BANNIERES - Déplacement conduite ZA Les TEULIERES	8 897.00 €	SARL BROUSSE &FIS 46110 CAVAGNAC
10/09/2021	DP_2021_12	Commune de MARTEL - Déplacement conduite Parcelle CAVARROC	3 664.00 €	SARL BROUSSE &FIS 46110 CAVAGNAC
10/09/2021	DP_2021_13	Commune de ST MICHEL DE BANNIERES – Déplacement conduite parcelle AH 158	7 432.50 €	SARL BROUSSE &FIS 46110 CAVAGNAC
13/09/2021	DP_2021_14	Achat de Matériel Informatique (ordinateur-vidéoprojecteur)	2 144.66 €	T. CAPO 46200 SOUILLAC
14/09/2021	DP_2021_15	LE VIGNON EN QUERCY – Installation d'un réducteur de pression secteur de Barrat	4 035.35 €	SARL BROUSSE &FIS 46110 CAVAGNAC
15/09/2021	DP_2021_16	LACHAPELLE-AUZAC – Renouvellement canalisations dans le Bourg	2 891.00 €	ENTREPRISE MARCOULY Fon Gourdou 46700 L'EVEQUE
16/09/2021	DP_2021_17	Réhabilitation de la chambre des vannes du réservoir d'eau potable de Parriche	11 399,50	ENTREPRISE CAPRARO & CIE 22 Rue Jean Jaurès 12 700 CAPDENAC

Informations et Questions diverses

Ouvrages : Présentation par M. M. LEVET Vice-Président

Opération Réalimentation Causes de Martel :

- des conventions entre le SMECMVD et les vendeurs des parcelles nécessaires au projet de réalimentation seront signées prochainement

Problème de dégradation de surface du génie civil dans les bâches de reprise de la station de GOURDOU–
Commune de ST-SOZY :

- l'application de la garantie décennale a été sollicitée.

Station du Marais – Commune de CAVAGNAC « traitement de la turbidité »

M. J-Vincent FEIX indique que la mise en route est programmée en novembre 2021

Le poteau sur lequel est fixé le transformateur est penché. M. M. LEVET précise que le transformateur appartient au Syndicat ; les démarches seront donc entreprises.

Départ de M. Jacques BOULONNE à 18 Heures.

Suivi des travaux : Présentation par M. D. DELBREIL Vice-Président et M. P. CASTANET Conseiller délégué

Territoire de l'ancien SIAEP de la MVD – Commune de Saint Sozy :

Une réunion publique s'est tenue le Mardi 14/09 à 19 Heures – les travaux doivent débuter le 25 Octobre 2021.

Modification du réseau – pisciculture de Borrèze

Lancement des travaux: réunion de chantier le 28/09/2021

Commune de Martel – travaux à la Porte Pinche

M. M. LEVET Vice-Président fait part des importants travaux programmés « Porte Pinche » à MARTEL ; ces travaux entraînant une déviation de la RD 840 doivent être réalisés avant le mois d'avril 2022 ;

il serait opportun de profiter de ceux-ci pour renouveler la canalisation d'eau potable. Il propose d'effectuer un appel d'offres commun (Mairie et SMECMVD) et de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux au Syndicat.

Locaux de l'ancienne trésorerie

M. M. LEVET indique qu'une visite des locaux de l'ancienne trésorerie de Martel (qui seront loués par la Communauté de Communes au SMECMVD) a eu lieu avec les élus et agents de CAUVALDOR le Jeudi 23 Septembre ; les locaux devraient être disponibles pour le mois de Mars 2022.

Lotissement Pech Del Clou – Commune de Gignac

M. Arnaud RICOU Délégué titulaire pour la Commune de GIGNAC fait part du projet de Lotissement de la Commune.

M. J-L LABORIE Président propose d'organiser une réunion en présence de la Commune, du SMECMVD et de la FDEL (TE46) pour étudier plus précisément ce dossier.

M. le Président fait part de la rencontre qui s'est tenue avec les Elus de BELLOVIC afin d'envisager une interconnexion pour sécuriser l'alimentation du secteur des Eaux du Doux.

Le syndicat mixte BELLOVIC est né le 1er Janvier 2017 de la fusion de 3 syndicats : le syndicat des eaux de Roche de Vic, du syndicat SIERB et du syndicat BBMEAU. Il gère l'eau potable sur un territoire composé de 39 communes.

Ce point sera abordé lors d'un prochain Conseil Syndical.

M. le Président lève la séance 18 H 30

Le Secrétaire de séance

Alain LALBIAT